

FICHE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION **2025-2026** - PRÉMATERNELLE

- ☐ **HÉRITAGE** (école catholique) (5 demi-jours AM) ☐ **QUATRE-VENTS** (5 demi-jours AM)
- ☐ **NOUVELLE FRONTIÈRE** (5 demi-jours) - SVP, cochez votre préférence: ☐ AM ou ☐ PM

VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ À L'ÉDUCATION FRANCOPHONE

Âge et capacité de l'enfant

- ☐ Avoir au moins 3 ans et aller à la toilette sans aide.

Admissibilité

Selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, un élève est admissible à l'enseignement en français langue première si un des parents rencontre au moins une des conditions suivantes.

Veillez répondre à chacun des trois (3) énoncés suivants :

1. Le français est la langue maternelle de l'un des parents et est encore compris. ☐ Oui ☐ Non
2. L'un des parents a reçu son instruction au niveau primaire en français langue première au Canada. ☐ Oui ☐ Non
3. L'un des parents a un enfant qui a reçu ou reçoit son instruction au niveau primaire ou secondaire en français langue première. ☐ Oui ☐ Non

Si l'élève ne rencontre pas l'une des conditions ci-dessus, veuillez passer à la section Admissibilité exceptionnelle.

Admissibilité exceptionnelle (Selon la politique du Conseil scolaire, un élève peut être admis s'il ou elle rencontre une des conditions suivantes.)

Cocher une des catégories suivantes constitue la *première étape* d'une demande d'admission exceptionnelle telle que décrite dans la DA 301.

- ☐ Les parents/grands-parents ont des racines francophones et désirent réintégrer la culture et l'identité francophones dans la vie de leurs enfants.
- ☐ Un des parents désire maintenir la compétence linguistique, l'identité et l'appartenance culturelle française chez leurs enfants (p.ex. : un immigrant ou résident permanent du Canada).
- ☐ Un enfant qui était inscrit à un programme d'immersion qui n'est plus/pas offert dans la communauté de l'école francophone au sein du Conseil scolaire du Nord-Ouest.

Si l'enfant rencontre une des conditions ci-dessus, veuillez remplir ce formulaire et prendre rendez-vous avec la direction d'école afin de poursuivre la demande d'admission exceptionnelle.

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (S.V.P., inscrire en lettres moulées)

Nom de famille de l'enfant: _____ Autre nom de famille de l'enfant _____

Prénom de l'enfant : _____ Deuxième prénom ou initiale de l'enfant _____

Date de naissance (jour/mois/année) _____/_____/_____ ☐ Copie du certificat de naissance (**obligatoire**)

Sexe : M ☐ F ☐

Adresse et description légale du lieu de résidence de l'enfant :

No de rue ou description légale ville province code postal

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Maladie ou condition médicale particulière. **S.V.P., veuillez préciser si votre enfant a :**

Allergies	☐ OUI ☐ NON	Si oui, laquelle : _____
Troubles du langage	☐ OUI ☐ NON	Si oui, laquelle : _____
Épilepsie	☐ OUI ☐ NON	
Autres	☐ OUI ☐ NON	Si oui, laquelle : _____

Veuillez indiquer si votre enfant a besoin d'une pompe ou d'un Epipen et/ou un médicament:

ASTHME / POMPE: ☐ OUI ☐ NON **EPIPEN:** ☐ OUI ☐ NON **MÉDICAMENT:** ☐ OUI ☐ NON

Si oui, vous devez remplir et signer le formulaire DA 313D - l'école vous le fera parvenir.

Est-ce que le programme de vaccination est à jour ? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez ajouter tout autre renseignement pertinent à la santé et sécurité de votre enfant :

☐ J'ai rempli et joint le Formulaire « **Autorisation d'administration de soins médicaux en cas d'urgence** ».
Voir **Annexe C (OBLIGATOIRE)**

PARENT(S)/TUTEUR(S)

COCHEZ : L'enfant vit avec : ☐ Père et mère ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐ Autres

_____ **Téléphone :** _____ / _____ / _____
NOM ET PRÉNOM DE LA **MÈRE/TUTRICE** à domicile / au travail / cellulaire

Adresse postale de la mère/tutrice: _____
No de rue ou case postale ville province code postal

Description de l'adresse légale : _____ Courriel* : _____
(*Voir Annexe D)

_____ **Téléphone :** _____ / _____ / _____
NOM ET PRÉNOM DU **PÈRE/TUTEUR** à domicile / au travail / cellulaire

Adresse postale du père /tuteur : _____
No de rue ou case postale ville province code postal

Description de l'adresse légale _____ Courriel* : _____
(*Voir Annexe D)

LANGUES PARLÉES

Langue(s) parlée (s) de la mère : ☐ français ☐ anglais ☐ autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) du père : ☐ français ☐ anglais ☐ autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) de l'enfant: ☐ français ☐ anglais ☐ autre(s), spécifiez : _____
Langue(s) parlée (s) à la maison : ☐ français ☐ anglais ☐ autre(s), spécifiez : _____

AUTRE(S) CONTACT(S) D'URGENCE : Identifier au moins une (1) autre personne contacte :

_____ **Téléphone :** _____ / _____ / _____
Nom et prénom du contact _____ à domicile / au travail / cellulaire

Relation avec l'enfant : _____

Description légale de la résidence : _____

TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire sera disponible pour les enfants de la prématernelle qui ont
3 ans 8 mois au 1^{er} septembre.

Transport scolaire requis? ☐ Non ☐ Oui – (Voir **Annexe B** pour plus de renseignements.)

GARDE DES ENFANTS

Il arrive qu'un enfant soit « protégé » par décision d'une Cour de justice en vertu soit du *Child Welfare Act*, du *Domestic Relations Act*, du *Divorce Act* ou encore du *Young Offenders Act*. Veuillez indiquer si la direction de l'école devrait être mise au courant d'une telle décision judiciaire concernant la protection de votre enfant.

☐ Non ☐ Oui (**Si oui**, veuillez discuter de la situation avec la direction de l'école et fournir une copie de la documentation légale à l'appui.)

AUTO-IDENTIFICATION DES ÉLÈVES AUTOCHTONES

Si vous souhaitez déclarer que l'élève est autochtone, veuillez sélectionner l'un des choix suivants :

- ☐ Première Nation (inscrit)
- ☐ Première Nation (non-inscrit)
- ☐ Métis
- ☐ Inuit

Pour obtenir d'autres informations, veuillez consulter <https://education.alberta.ca/system-supports/results-reporting/> ou communiquer avec Alberta Education au 780-427-8501.

Si vous avez des questions concernant la collecte des renseignements des élèves par le conseil scolaire, veuillez communiquer avec la direction générale du conseil scolaire à brigittekropielnicki@csno.ab.ca ou 1-866-780-8855.

ARTICLE 58 de la EDUCATION ACT

L'article 58 de l'*Alberta Education Act* stipule que les conseils scolaires (y compris les écoles publiques à charte) doivent aviser les parents lorsque les programmes d'études, les cours, le matériel didactique, l'enseignement ou les activités comportent de la matière traitant principalement ou ouvertement de religion, de sexualité humaine ou d'orientation sexuelle.

Les enseignants enverront un avis et un formulaire d'exemption aux parents pour les cours qui contiennent de la matière traitant principalement et ouvertement de religion et de sexualité humaine.

PAIEMENT

Le programme de prématernelle est offert par le CSNO à un coût abordable pour les parents.

- Les frais de la prématernelle 5 demi-jours/semaine sont de 900\$ par année (9 mois).

Un paiement minimum de 50% des frais d'inscription est requis au plus tard le 15 septembre 2024 et la solde le 15 janvier 2025. Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques, virements Interac ou mandats de poste/bancaire. Voir Annexe E. **NB - Si vous faites une demande d'admission exceptionnelle, ne remplir l'Annexe E et payer que lorsque votre demande aura été acceptée.**

☐ J'ai rempli et joint le Formulaire « Méthode de paiement ». Voir **Annexe E (OBLIGATOIRE)**

☐ Je fais une demande d'admission exceptionnelle.

Les renseignements personnels sont recueillis sous l'autorité de l'article 56, *Education Act* de l'Alberta et est traité conformément à l'article 33 (c) *Freedom of Information and Protection of Privacy Act, R.S.A 2000, cF-25*. Pour plus de renseignements, S.V.P. communiquez avec la secrétaire générale au bureau du Conseil scolaire du Nord-Ouest, au 780-624-8855 ou 1-866-624-8855.

DÉCLARATION ET SIGNATURE

☐ Oui ☐ Non J'accepte la philosophie, les politiques, les annexes « A », « B », « C », & « D », les frais et les règlements du Conseil scolaire du Nord-Ouest.

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais, exacts et complets.

Signature du parent/tuteur

Date

ANNEXE A

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (LOI FOIPP)

Veuillez lire attentivement avant de signer le formulaire d'inscription de l'élève

Tous les conseils scolaires de l'Alberta sont sujets à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPP). Cette loi définit les politiques et les règlements concernant la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire d'inscription de l'élève permettent au Conseil d'offrir des services et des programmes éducatifs et d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire*. L'information sera utilisée dans les circonstances suivantes :

- L'utilisation du nom de l'élève, de photos et de commentaires dans le bulletin de l'école, l'annuaire, ou le livre des finissants ou autres publications de l'école ou du conseil scolaire.
- Le tournage de vidéos ou la prise de photos individuelles, de classes, d'équipes ou de clubs à des fins scolaires.
- La prise de photos ou de vidéos, par les médias, d'activités de classes ou d'écoles où les élèves ne sont pas facilement identifiables.
- L'utilisation du nom de l'élève, de son niveau, de sa photo dans des activités organisées par l'école qui ont trait à l'athlétisme, aux beaux-arts ou aux célébrations.
- L'utilisation du nom de l'élève et de sa date de naissance pour marquer son anniversaire.
- L'utilisation du nom d'un élève sur un tableau ou autre œuvre exposée à une école ou au conseil ou à une exposition extérieure organisée par l'école ou par le conseil scolaire.
- Le partage de l'information avec les autorités régionales de santé pour les besoins de vaccination et de soins de santé.
- L'utilisation du nom de l'élève au tableau d'honneur, lors des cérémonies de remise de diplômes, pour les bourses ou autres reconnaissances à l'intérieur du conseil scolaire.
- L'utilisation du nom de l'élève et des renseignements scolaires nécessaires pour déterminer l'admissibilité ou la pertinence des bourses, des reconnaissances provinciales ou fédérales ou d'autres types de reconnaissances dans le cas où le conseil en ferait la demande pour l'élève.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour vérifier les absences.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour des questions de transport scolaire et des procédures d'urgence.
- La divulgation de l'information en cas de besoin au sujet des élèves qui ont des conditions médicales sérieuses ou extrêmement graves.
- La diffusion du nom de l'élève, des personnes responsables, des numéros de téléphone et des adresses au Conseil d'école pour des questions de communication.

Dans le cas d'une activité qui n'est pas incluse dans cette liste et lorsque les informations personnelles sont utilisées par l'école ou le CSNO à des fins autres que la programmation éducative et la sécurité des élèves, le formulaire 170 A, Consentement pour l'utilisation et la diffusion d'informations personnelles à des fins autres qu'éducatives, doit être signé et renvoyé à l'école.

** L'article 56 de la Education Act de l'Alberta et l'article 33c de la Freedom of Information and Protection of Privacy Act, R.S.A 2000, cF-25 et ses dispositions s'appliquent. Pour plus de renseignements, SVP communiquez avec la secrétaire générale au bureau du Conseil scolaire du Nord-Ouest, au 780-624-8855 ou 1-866-624-8855.*

ANNEXE B

TRANSPORT SCOLAIRE - PRÉMATERNELLE

À noter : Le service de transport est offert gratuitement à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Pour les **petits de la prématernelle**, le service sera disponible seulement aux enfants qui ont 3 ans 8 mois au 1^{er} septembre. Le service est offert le matin et le parent sera responsable du retour à la maison de son enfant. NB. L'enfant doit être capable de comprendre et suivre tous les règlements de sécurité (par exemple, l'enfant doit rester assis dans son siège en tout temps.)

Si vous désirez le service de transport, nous vous prions de lire l'information qui s'applique à l'école où votre enfant est inscrit.*

École Quatre-Vents : Le CSNO a conclu une entente de transport avec la division scolaire de Peace River (P.R.S.D.). Le P.R.S.D. effectue le transport scolaire des élèves inscrits à l'École Quatre-Vents. Nous demandons à tous les parents désirant obtenir le service de transport scolaire de communiquer directement au *Peace River Bus Garage* au **780-624-3006** pour faire la demande du service. *Peace River Bus Garage* vous informera de l'endroit, de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant.

École Nouvelle Frontière : Le CSNO offre son propre service de transport scolaire pour l'École Nouvelle Frontière. Ce service est assuré par **First Student Canada**. Un conducteur ou une conductrice d'autobus communiquera avec vous pour vous informer de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant. Si vous désirez que votre enfant ait accès au service de transport, s'il vous plaît remplir le formulaire ci-dessous.

École Héritage : Le CSNO gère son propre service de transport scolaire pour l'École Héritage. Ce service est assuré par des employés et ceux-ci exercent la sécurité du transport scolaire par la vigilance, l'habileté professionnelle et la pratique des règlements de sécurité. Un conducteur ou une conductrice d'autobus communiquera avec vous pour vous informer de l'heure d'embarquement et de débarquement de votre enfant. Si vous désirez que votre enfant ait accès au service de transport, s'il vous plaît remplir le formulaire ci-dessous.

*** Pour de plus amples renseignements concernant les principes directeurs du transport scolaire, veuillez SVP consulter la directive administrative 560, Transport scolaire, sur le site du Conseil scolaire : www.csno.ab.ca.**

Section à remplir pour l'obtention du service de transport

Nom de l'élève : _____ Niveau : _____

Adresse et description légale du lieu de résidence de l'élève :

No de rue ou description légale	ville	province	code postal
---------------------------------	-------	----------	-------------

ADRESSE DE L'ALLER (matin) : _____

ADRESSE DE RETOUR (après l'école) : _____

Besoins particuliers, précisez :

Noms et coordonnées des parents / tuteurs :

Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire
-----	----------------------	----------------------

Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire
-----	----------------------	----------------------

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire
-----	----------------------	----------------------

Nom	téléphone au travail	téléphone cellulaire
-----	----------------------	----------------------

AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE SOINS MÉDICAUX EN CAS D'URGENCE

Les données personnelles sur ce formulaire sont recueillies en vertu de la section 33 c) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPP). Cette information ne sera utilisée que pour l'administration du traitement médical décrit ci-dessous. Si vous avez des questions concernant la cueillette ou l'utilisation de ces données, veuillez communiquer avec la secrétaire générale du Conseil scolaire du Nord-Ouest au 780 624-8855.

INFORMATION

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____

Numéro d'assurance maladie de l'élève : _____

COORDONNÉES DU PARENT/TUTEUR

Nom du parent/tuteur) : _____

Adresse (description légale) : _____

Téléphone : Maison _____

Travail (mère) _____

Cellulaire (mère) _____

Travail (père) _____

Cellulaire (père) _____

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse (description légale) : _____

AUTORISATION DU PARENT

Je, _____ , autorise le personnel de l'école _____
Nom du parent/tuteur Nom de l'école

à administrer des soins médicaux d'urgence ou à faire appel à des soins ambulanciers pour mon enfant :

Nom de l'enfant

Démarches en cas d'accident/d'urgence par l'éducatrice/aide-éducatrice :

1. Administre les premiers soins.
2. Appelle les soins ambulanciers (911)
3. Communique avec le parent ou la personne à contacter en cas d'urgence

Date

Signature des parents/tuteurs

AUTORISATION DES COMMUNICATIONS PAR MESSAGES ÉLECTRONIQUES

La Loi canadienne antipourriel(LCAP) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Depuis, nous n'avons plus la possibilité de vous envoyer des communications électroniques qui pourraient être de nature « commerciale », sans votre autorisation. (*Pour plus de renseignements, visitez le site Web : fightspam.gc.ca)

Afin de faciliter la communication au sein de la communauté scolaire, le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) et l'école désirent communiquer avec vous par **messages électroniques**. Ces communications seront envoyées par l'école (et à l'occasion, par la direction ou un membre du personnel ou le conseil scolaire) et pourront inclure : communiqués, calendriers, invitations, messages importants, formulaires, annonces, etc.

Puisque ces communications peuvent parfois contenir des offres diverses, des annonces ou des événements liés à la vie scolaire ayant une composante financière, nous devons obtenir votre consentement afin de communiquer avec vous par message électronique.

Veuillez remplir le formulaire suivant et l'inclure avec la fiche d'inscription.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Nom du/des parents :

S.V.P., cochez l'une des options suivantes :

☐ **Je consens à recevoir** par message électronique des communications, lesquelles comprennent des nouvelles, des mises à jour et des promotions concernant les activités de l'école et du CSNO à cette(ces) adresse(s) courriel(s) :

1.

2.

3.

N.B. Ce consentement est valide jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement.

Il sera possible de retirer votre consentement à tout moment.

☐ **Je ne consens pas à recevoir** de messages électroniques de l'école.

Signature

Date

Plus de renseignements :

Conseil scolaire du Nord-Ouest

CP 1220 St-Isidore (Alberta) T0H 3B0

Téléphone : 780 624-8855 / Sans frais: 1 866 624-8855 www.csno.ab.ca

MÉTHODE DE PAIEMENT

Veuillez remplir la partie qui s'applique à l'école où votre enfant est inscrit.

**NB – Pour les demandes exceptionnelles, veuillez soumettre l'Annexe F et paiement seulement lorsque la demande est approuvée.*

École Héritage : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription:

- Un paiement de 900\$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2025.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2025 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2026.

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques, virements Interac ou mandats de poste/bancaire.

☐ **Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.**

École des Quatre-Vents : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription:

- Un paiement de 900 \$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2025.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2025 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2026.

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques, virements Interac ou mandats de poste/bancaire.

☐ **Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.**

École Nouvelle Frontière : 5 demi-journées par semaine / 900 \$ pour l'année (9 mois)

Voici les modalités de paiement des frais d'inscription:

- Un paiement de 900 \$ pour la totalité des frais d'inscription, avant le 15 septembre 2025.
ou
- Un paiement minimum de 450 \$, avant le 15 septembre 2025 et un deuxième paiement pour la solde des frais d'inscription, au plus tard le 15 janvier 2026.

Les paiements peuvent se faire sous forme de chèques, virements Interac ou mandats de poste/bancaire.

☐ **Je m'engage à respecter les modalités de paiement des frais d'inscription.**

Nom du parent / tuteur

Date

Nom de l'enfant

Signature du parent /tuteur